



## Commission Sportive

### PV du 05/3/2023, saison 2022 / 2023

correctif : article 187.2 matchs C et D

#### A. District 4 / Phase 1 Poule A du 26/02/2023 Lempdes E.S. 1 - Venteuges 1

Ont participé : Jean-Michel Jouve, Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Pascal Pezairé, Fabienne Bonnefoy

Objet: Participation de joueur(s) muté(s)

Réserve d'avant match du club de F.C. VENTEUGES :

Je soussigné(e) DAVID QUENTIN licence n° 510915929 Capitaine du club F.C. VENTEUGES formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs ROBIN FLORIAN, du club E.S. LEMPAISE, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 1 joueurs mutés.

La Commission prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match du F.C. VENTEUGES, par courrier électronique en date 27/2/2023, pour la dire recevable dans la forme,

Après vérification au fichier, aucun joueur muté n'est inscrit sur la feuille de match.

**Par ce motif, la Commission Sportive rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

#### B. District 5 / Phase 1 Poule B du 26/02/2023 Monastier-SCFC

Ont participé : Jean-Michel Jouve, Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Pascal Pezairé, Fabienne Bonnefoy

Objet: report jugé tardif d'une rencontre

Vu le mél de réclamation du 26/2/2023 du SCFC,

Au vu des conditions météo justifiant le report,

**Par ce motif, la Commission Sportive décide de donner match à rejouer .**

#### C. District 5 / Phase 1 Poule B Journée 11 du 19/02/2023 F.C. Arzon 3 - Malrevers

Ont participé : Jean-Michel Jouve, Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Pascal Pezairé, Fabienne Bonnefoy

Objet: Participation de joueur sous le coup d'une suspension

Vu le PV n°19 du 23/2/23 spécifiant que MR ARNAUD était encore suspendu le 19 février 2023 et a participé à la rencontre citée ci-dessus,

**Par ce motif et en application de l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de F.C. Arzon 3, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match peut entraîner le retrait d'1 point au classement, pour en reporter le gain à l'équipe de Malrevers,**

F.C. Arzon 3 /-1 point / 0 but  
Malrevers / 3 points / 3 buts

## D. District 3 / Phase 1 Poule B du 19/02/2023 US BLAVOZY – CHADRON ST MARTIN

Ont participé : Jean-Michel Jouve, Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Fabienne Bonnefoy

Objet: match arrêté à la 53<sup>ème</sup> minute suite à blessures par l'arbitre avec un score de 4-0

Vu le rapport de l'arbitre stipulant que seuls six joueurs de l'équipe de CHADRON ST MARTIN participaient,

Considérant l'Article - 159 Nombre minimum de joueurs des RG FFF qui prévoit « Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. »

**Par ce motif et en application de l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de CHADRON ST MARTIN, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match peut entraîner le retrait d'1 point au classement, pour en reporter le gain à l'équipe de US BLAVOZY,**

CHADRON ST MARTIN/-1 point / 0 but

US BLAVOZY / 3 points / 4 buts

## E. U13 / Phase 2 Poule D3 B 2 2 Grpt Nord Velay - Langogne

Ont participé : Jean-Michel Jouve, Chrystelle Peyrard , Laurent Réa, Pascal Pezairé, Fabienne Bonnefoy

Objet: déplacement de Langogne à Nord Velay sans jouer

Vu le mémo du SC LANGOGNE demandant un dédommagement financier,

Vu le règlement JEUNES article 16 prévoyant une amende et une indemnité par km parcouru si le club adverse s'est déplacé,

La Commission Sportive amende le Grpt Nord Velay et décide que l'amende soit reversée en indemnité de déplacement au SC LANGOGNE . Le montant est fixé à 32 € .

*Le Président de la Commission Sportive*  
**Laurent REA**

***Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus à l'article 32 du RIC et 10 du règlement disciplinaire, selon le cas.***

### DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9bis, Place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY  
Tél : 0471059882 – pdumunier@haute-loire.fff.fr – <http://haute-loire.fff.fr>  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901-